

LES 10 COMMANDEMENTS DU CORDISTE

Les « dix commandements du cordiste » sont des règles comportementales écrites à l'attention du cordiste afin d'assurer la sécurité de ses interventions dans le cadre de son activité professionnelle.

À l'origine les objectifs étaient de donner un sens à la formation cordiste en liant la technique de cordes au métier et de créer une **Identité Professionnelle Cordiste** sur ces fondamentaux pour promouvoir la sûreté des travaux sur cordes. Véritable signature professionnelle, les cordistes se doivent de respecter ces règles comportementales afin de promouvoir l'image de professionnalisme des acteurs de ce métier.

Ces règles ne se substituent pas aux obligations légales et à l'analyse préalable des risques de l'intervention qui doit prendre en compte les risques propres aux accès sur cordes, les risques spécifiques des tâches à réaliser et les risques particuliers de l'environnement de travail.

1. Adapter ses méthodes d'intervention et son comportement à l'environnement de travail d'après l'analyse préalable des risques de l'entreprise :

- Prendre en compte les mesures de prévention émanant de l'analyse préalable des risques de l'entreprise ;
- Appliquer les procédures d'équipements et de secours prévues dans le mode opératoire de l'entreprise ;
- Définir, baliser et sécuriser les zones de travail pour garantir la zone d'exclusion à toute personne étrangère au chantier ;
- Sécuriser contre les chutes accidentelles le matériel et les matériaux en hauteur ;
- Faire un point d'arrêt si la situation n'est pas conforme à ce qui est prévue et informer sa hiérarchie.

2. Utiliser les nœuds référencés par la profession et confectionner des amarrages dans les règles de l'art sur des ancrages identifiés par l'employeur :

- Identifier d'après les consignes données par l'employeur, le support d'amarrage et/ou l'ancrage (lorsqu'il est solidaire du support d'amarrage) ;
- S'assurer du bon état de conservation de tous les éléments d'un amarrage définis par l'employeur (ancrages et/ou support d'amarrage) ;
- Utiliser les nœuds et les amarrages référencés par la profession ;
- Amarrer séparément la corde de progression et la corde de sécurité ;
- Répartir les efforts sur les ancrages d'un amarrage de telle façon qu'à la suite d'une défaillance d'un des éléments de l'amarrage un choc sur l'un des ancrages soit sans conséquence ;
- Amarrer directement les deux cordes sur un ancrage ou support d'amarrage, lorsque l'employeur apporte la garantie d'une résistance minimum (dans toutes les directions de travail) de 10kN sans déformation permanente de chaque élément constituant l'amarrage ;
- Appliquer la redondance en doublant les amarrages de chaque corde dès que la résistance d'un ancrage conforme aux exigences sus nommées ne peut être garantie au moment de son utilisation (selon la configuration un ancrage peut-être commun aux deux cordes).

3. Amarrer de façon « irréprochable » chaque corde dans le vide ou utilisable par un coéquipier dans la zone d'intervention :

- Amarrer correctement de façon « irréprochable » chaque corde en tête d'amarrage avant de les positionner dans le vide (tête de verticale) ou dans la zone d'intervention ;
- Positionner les cordes correctement dans la zone d'intervention pour qu'elles ne puissent pas accrocher un obstacle (une ligne électrique, un véhicule, un passant, antenne, pots de fleurs, etc.) ;
- Déplacer une corde dans le vide ou dans la zone de travail, uniquement si elle est amarrées correctement de façon « irréprochable » en tête et inaccessible par un autre cordiste, une tierce personne, etc. (soit elle est remontée puis déplacée, soit elle est repositionnée sous surveillance permanente) ;
- Identifier clairement les cordes réservées aux petites manutentions afin qu'elles ne puissent pas être utilisées comme corde de progression ou de sécurité (lorsque les cordes ne sont pas identifiables, elles sont gérées de la même manière).



4. Préserver l'intégrité des cordes est pour qu'elles soient utilisables en toutes circonstances :

- Gérer les frottements de cordes de façon indépendante pour chacune des deux cordes ;
- Gérer les frottements de ses cordes pour qu'il soit toujours possible de remonter dessus en toute sécurité, notamment en prenant en compte l'élasticité induite par la longueur de corde déployée pour la pose des protections de cordes ;
- Protéger les cordes avec des protections adaptées (y compris par fractionnement) à la source potentielle de danger (chaleur, bord coupant, etc.) et aux types de travaux à réaliser (soudure, tronçonnage, foration, purge, etc.).

5. Réaliser systématiquement une butée de sécurité aux extrémités libres de chacune des cordes (nœud d'arrêt, épissure, etc.) :

- Différencier un nœud d'arrêt de sécurité des écheveaux d'une corde lovée susceptible de se défaire ;
- Confectionner le nœud d'arrêt de sécurité et le serrer à environ 50 cm de l'extrémité libre de la corde ;
- Rendre visible le nœud d'arrêt de sécurité lorsque la corde est conditionnée dans un sac.

6. Être toujours assujéti à un système d'arrêt des chutes en présence d'un risque de chute ou à un système de retenue lorsqu'il y a une exposition indirecte au risque de chute :

- Ne pas confondre l'exposition aux risques de chute et la difficulté pour évoluer en hauteur (le risque de chute existe, quelles que soient la hauteur et l'expérience) ;
- Utiliser les EPI adaptés aux problématiques d'accès et de travail.

7. Équiper les accès et les postes de travail, pour qu'ils soient toujours accessibles, sécurisés et lisibles :

- Installer ses cordes de telle façon qu'un cordiste ou un secouriste puissent les utiliser en sécurité ;
- Installer ses cordes lisiblement pour faciliter l'intervention de ses coéquipiers ou des secours spécialisés ;
- Anticiper l'évacuation potentielle du poste de travail pour faciliter l'intervention des secours ;

8. Évoluer en sécurité sur les 2 systèmes (progression/antichute) indépendamment de l'un et de l'autre :

- Respecter les règles de bonne pratique en vigueur et la notice d'utilisation des appareils ;
- Tenir compte en permanence de la force de choc en fonction du facteur de chute et des EPI utilisés ;
- Évaluer en permanence le tirant d'air vertical et horizontal lors des déplacements en hauteur ou en progression sur cordes ;
- Se positionner au poste de travail sur son descendeur ou sur un dispositif débrayable pour faciliter une évacuation éventuelle.

9. Rester en contact permanent et être en mesure de se porter secours mutuellement :

- Repérer les zones de replis d'après les consignes ou documents de prévention ;
- Prendre en compte s'il y a lieu les procédures particulières d'évacuation ;
- Travailler au minimum en binôme et en visuel avec son coéquipier pour pouvoir se porter secours mutuellement suivant l'un des plans du SSC (Secours Spécifique Cordiste) ;
- Communiquer son lieu d'intervention à ses coéquipiers, sa hiérarchie, un service de sécurité, etc. ;
- Rester accessible en toutes circonstances.

10. Promouvoir l'identité professionnelle par le respect des règles et obligations du cordiste :

- Montrer l'exemple aux cordistes moins expérimentés ;
- Adopter le concept de vigilance partagée pour développer l'esprit de sécurité ;
- Se préserver des habitudes de travail qui contribuent à sous-estimer des dangers et conduisent à des comportements dangereux par sentiment d'hypercompétence ;
- Promouvoir l'image du cordiste et l'identité professionnelle par l'intégration quotidienne des 10 commandements ;
- Connaître ses limites et faire valoir son droit de retrait en cas de risque majeur exposant le cordiste, les tiers et l'environnement à un danger grave et imminent.



CODES DE CONDUITE DU CORDISTE

ATTITUDE PROFESSIONNELLE DU CORDISTE

Dans le cadre d'une analyse préalable des risques réalisée par l'entreprise, travailler sur cordes demande toujours d'avoir de très bonnes habiletés manuelles et des facultés d'analyse pour adapter les méthodes. De ce fait les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires pour travailler sur cordes nécessitent des capacités et compétences techniques acquises par l'apprentissage et l'expérience.

Au regard de l'autonomie inhérente à la réalisation du travail dans un milieu difficile d'accès tout en gérant la sécurité sur des interventions exposée aux chutes de hauteur, le profil du Cordiste doit lui permettre :

- D'avoir une vision globale de la tâche à réaliser pour aller au détail afin d'anticiper le phasage de son intervention ;
- De s'assurer de l'irréprochabilité de ses installations de cordes pour travailler sereinement en sécurité en appliquant scrupuleusement le corpus des règles de bonnes pratiques de la profession ;
- De progresser et travailler en hauteur dans les règles de l'art en veillant à son accessibilité permanente pour anticiper un secours.

Pour cela il aura à se forger une **identité professionnelle** en appliquant en toutes circonstances les règles techniques et comportementales du métier des « 10 Commandements du Cordiste ».

RÈGLES ET OBLIGATIONS DU CORDISTE

- ✓ Respecter les directives de l'employeur afin de satisfaire les clients
- ✓ Appliquer les mesures de prévention de l'entreprise
- ✓ Écouter et communiquer pour travailler en équipe
- ✓ Montrer l'exemple aux cordistes les moins expérimentés
- ✓ Connaître ses compétences et ses limites
- ✓ Adopter une posture et un comportement de prudence
- ✓ Veiller par la vigilance partagée aux respects des bonnes pratiques et postures de prudence
- ✓ Adapter les méthodes de travail pour gérer les aléas
- ✓ Se préserver de la force de l'habitude de travail qui conduit à sous-estimer des dangers
- ✓ Arrêter le travail si la situation n'est pas conforme à ce qui est prévue
- ✓ Savoir rendre compte à sa hiérarchie
- ✓ Donner une image positive du cordiste et du métier
- ✓ Respecter l'environnement : gérer les déchets, limiter les pollutions...
- ✓ Laisser le chantier sécurisé et propre chaque fin de journée de travail.

CAPITAL SANTÉ DU CORDISTE

- ✓ Adapter les méthodes de travail pour les rendre ergonomiques
- ✓ Adapter la gestuelle technique pour éviter les troubles Musculo-Squelettiques (TMS)
- ✓ Se protéger des risques à effets immédiats et différés : brûlures ; projections dans les yeux ; bruits, poussières ; agents chimiques ; vibrations ; TMS ; gestes répétitifs ; stress.
- ✓ Prendre soin de son corps au travail : se protéger de la température ambiante de travail ; se protéger du soleil ; boire régulièrement ; faire un éveil musculaire avant de travailler ; prendre des pauses actives régulièrement ; faire des assouplissements en fin de journée.
- ✓ Avoir une bonne hygiène de vie : nourriture saine ; sommeil ; abstinence de psychotrope (alcool, etc.).

